



PROCES VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 NOVEMBRE 2024

1. Quorum

100 membres sont présents ou représentés (54 membres actifs présents et 46 pouvoirs).
Le quorum de 25% étant atteint, l'assemblée générale peut donc se tenir.

2. Rapport moral

Le président, Hubert Turquet, ouvre cette assemblée à 17h10 en remerciant tous les membres présents. Leur nombre manifeste la vitalité de l'association.

La saison écoulée du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 fait ressortir une dynamique positive de l'association.

- *Croissance du nombre d'adhérents :*

- En 2023-2024, il y a eu 183 licences annuelles contre 173 en 2022-2023.

- *Une nouvelle salle INDOOR*

Cette salle entièrement réaménagée et équipée est le fruit d'un travail mené conjointement par le club et l'agglomération du Pays de Fontainebleau maître d'ouvrage. L'investissement a été porté par elle et le département de Seine et Marne. La base nautique hérite d'un équipement remarquable qui doit sa réalisation à la volonté des financeurs d'en faire un centre de préparation aux jeux olympiques.

- juillet 2023, les équipements sont arrivés.
 - 6 Biorowers : la version installée est le S1 pro qui permet de simuler couple et pointe avec rotation des avirons ainsi que le roulis.
 - 4 RP3 : cette salle est également équipée de 4 machines ergométriques de type dynamique. Ces machines permettent, d'une façon plus souple que sur les concepts 2, un entraînement foncier important.
 - 17 Concept 2 : ergomètres complétant l'installation.
- Septembre 2023, Les travaux d'aménagement se sont achevés (isolation thermique, réfection du sol, installation des hublots ouvrants et du grand écran).
- Février 2024, les travaux d'insonorisation de la salle ont été effectués.
L'inauguration de cette salle sera faite en septembre 2024.

- *Une participation soutenue à la vie du club*

Les membres à remercier pour leur implication bénévole dans la vie du club sont très nombreux que ce soit pour l'organisation d'événements, l'entretien du matériel, l'encadrement des séances, la gestion et les multiples tâches de tous les jours.

Les rapports des commissions loisirs et sportive montreront le nombre de membres impliqués dans les différentes randonnées et compétitions.

- *Une section jeunes en croissance*

Passée de 30 jeunes en 2022-2023 à 37 jeunes en 2023-2024, cette section bénéficie du travail et de l'implication de l'entraîneur du club Xavier Martins. Les parents présents ont unanimement souligné les qualités de Xavier et fait part de leur satisfaction.

- *Des investissements*

Au cours de cette saison, les principales opérations ont été :

- Pelles de pointe pour un Huit Coût : 1600€
- Achat de deux skiff neufs Falcon poids léger Coût : 8 800€
- Salle indoor : Petits matériels « Avifit ». Tapis, haltères. Coût 1 000€
- pour 3 Skiff poids légers Coût 750€
- Sécurité Equipement des 4 bateaux de sécurité de petites échelles Coût 280€
- Portants de pointe pour le 4 VEGA Coût 560€
- Achat d'une quatrième sono pour un Huit coût 700€
- Achat du pair oar rose VEGA 2 000€
- Achat d'un nouveau moteur de 15 cv (suite à une perte en Seine) en bénéficiant des conditions négociées par la Fédération pour un coût de 2800 €. L'assurance nous indemnise de 850 €.
- 12 gilets d'aide à la flottabilité,
- des cales pieds pour un skiff et un double

Des modifications d'affectation ont été apportées :

- Deux skiffs Empacher S5 (95-100kg) et S6 (80kg) affectés aux rameurs loisirs confirmés de bon niveau.
- Le double blanc Julien (70kg) et un double Filippi (gros porteur) affectés aux loisirs.

Des ventes de matériels ont participé au financement de ces investissements :

- 5 ergomètres aux membres du club au prix de 600€ pièce.
- Vente d'un 1x porteur 59 kg au prix de 5 500€. (4- Filippi bois est en vente sur le site de la FFAviron).

- *Une année Olympique*

- La base nautique comme centre de préparation aux jeux a reçu des délégations d'équipes étrangères dont une délégation chinoise.
- Le club a participé à la journée olympique pour les scolaires au stade Mahut le 5 avril
- Dans le cadre de la semaine olympique de Samois, inauguration de la fresque au gymnase municipal et accueil d'habitants pour des séances de découverte de l'aviron le 4 mai.
- Tenu d'un stand lors du passage de la Flamme le 18 juillet
- 4 membres du club ont été des 'volontaires'.

- *Des temps forts*

a. Les stages jeunes et adultes

Pour la section jeunes, des stages ont été organisés à chacune des vacances scolaires ainsi qu'un stage de reprise du 27 au 30 août et triathlon le 4 novembre (course bateaux/simulateur ski/course à pied).

Pour les adultes, sur proposition de Xavier Martins, un stage s'est tenu dans la semaine du 19 au 23 août. 19 – 20 – 21 août : perfectionnement couple/poignée, maîtrise du skiff, passage de brevets.

21 - 22 - 23 août : travail de fond et d'endurance dans le but de participer à des courses en ligne et au championnat longue distance de mars prochain.

Des stages jeunes extérieurs au club de 5 demi-journées matin ou après-midi encadrés par Laurence Lahsen, Xavier Martins et des bénévoles du club ont eu lieu les après-midi des 2-3-4/11, pendant les vacances de Printemps ainsi que pendant les grandes vacances : semaines du 1-5 juillet / 8-12 juillet / 15-19 juillet / 19-23 août / 26-30 août.

b. La régates du 11 novembre 2023

Pour la seconde année consécutive, le soleil était de la partie. Cette régates a été une belle réussite dans une ambiance conviviale à la satisfaction de tous : un nombre d'équipage identique à celui de l'année précédente (24 et un grand investissement bénévole des membres du club.

c. La soirée du 25 novembre 2023 à la Samoisienne.

Faisant suite à la tenue le même jour de deux assemblées générales (une extraordinaire pour modifier les statuts et une assemblée ordinaire), soirée avec repas et DJ.

d. Les deux journées portes ouvertes

La première a eu lieu le samedi 16 septembre de 9h à 12h et de 14h à 17h. Cette année, les « découvreurs » ont fait une sortie sur l'eau dans 2 bateaux loués pour l'occasion. Ce sont des Huit 'découverte' appelés aussi Huit d'entreprise spécialement conçus pour des utilisateurs débutants.

Compte tenu des conditions de circulation sur la Seine la deuxième journée 'portes ouvertes' prévue initialement le 23 mars, s'est tenue le samedi 4 mai.

e. La tombola pour Cornéus Palsma

A l'initiative de Xavier Martins, une tombola a été organisée pour collecter des fonds dans le but de participer aux frais divers de Cornelus Palsma liés à ses engagements de rameur de haut niveau. Elle a été une occasion d'impliquer tout particulièrement les jeunes du club en les responsabilisant sur la vente des tickets.

- *Des aspects toujours à renforcer*

a. Entretien du matériel

Les bonnes habitudes de lavage des bateaux sont à reprendre. Tout bateau remis à sa place dans un hangar doit être en état pour les utilisateurs suivants : lavé, petites réparations effectuées. Si la réparation ne peut être faite sur place, le bateau doit être signalé et le cas échéant amené dans l'atelier de réparation.

b. Respect des règles de sécurité

Un groupe de travail s'est tenu en juillet 2024 sur les règles de sécurité. Des mesures qui tiennent compte des constats et de l'expérience acquise ont été prises pour permettre aux membres du club de ramer encore plus en confiance et en sécurité. Ces mesures ont fait l'objet d'un affichage et d'une diffusion à tous les membres. Les articles 14 et 15 du Règlement Intérieur ont été mis à jour. Les règles liées au débit de la Seine ont été redéfinies. Il a aussi été rappelé que :

- Les bateaux du club circulent à droite comme sur la route.
- Le chenal central est réservé aux péniches.
- Nos bateaux restent dans leur couloir, dans le tiers de la largeur coté berge.
- Les dépassements se font en passant sur la gauche (babord) du bateau dépassé. Le bateau dépassé reste près de la berge. Pas de dépassement en absence de visibilité.
- Pas de traversée, lors des demi-tours, sans arrêt et vérification préalable de l'absence de péniches.
- Pas d'arrêt en amont d'un obstacle. Le courant amène sur l'obstacle.

c. Esprit associatif

L'article 11 du règlement intérieur le définit. La cotisation à l'association ne peut s'assimiler à l'achat de prestations. L'état d'esprit associatif est fait d'implication, de respect mutuel, d'entraide et de convivialité, de respect du matériel et des équipements mis à disposition, de participation à la vie de l'association que ce soit pour son fonctionnement, sa communication, la réalisation d'événements, ou comme encadrant initiateur bénévole ou pour le nettoyage, l'entretien, les réparations du matériel. A chacun et à nous tous d'entretenir cet état d'esprit.

3. Présentation des activités loisirs par Jean-François Larchier, vice-président.

Les activités Loisirs sont de 3 types :

- Les séances hebdomadaires : 5 séances par semaine tout au long de l'année
- Les randonnées : 5 randonnées ont été organisées
- Les compétitions ouvertes aux loisirs : Il y a eu la participation à 4 régates

L'agenda 2023 – 2024 :

- Septembre 2023 : les 23/24 - Randonnées du Chasselas à MOISSAC
- 4 yolettes CLUB , 20 rameuses/rameurs
- Octobre 2023 : Coupe des dames à ANGERS
- 3 équipages huit CLUB , 27 rameuses/rameurs
- Janvier 2024 : Les Culs gelés au Coudray-Montceaux
- 4 yolettes CLUB , 20 rameuses/rameurs
- Mai 2024 : les 25/26 RandoRance 50 km au départ de DINAN: 4 yolettes CLUB , 20 rameurs
- Juin 2024 : le 2 Juin Grand 8 de Villennes Poissy. Courses en yolette sur 15 km

5 participants ont loué une yolette et profité de cette belle course atypique, (Chrono depuis la mise à l'eau - chicanes - passage étroit - changement de barreur compris).

le 23 Juin Déjeuner sur l'herbe à Moret – 40 rameurs enthousiastes s'étaient inscrits à cette randonnée, soit 8 yolettes encadrées par 2 bateaux de sécurité. Enfin une très belle journée ensoleillée après un mois de Juin plutôt morose.... Le courant....

- Juillet 2024 : le 6 : La Joinvillaise 28 km sur la Marne 10 participants - 2 yolettes louées pour une descente de la Marne et la visite du magnifique château de Champs/Marne,
- Août 2024 : AMMERSEE en Allemagne près de Munich – Sympathique échange avec le Club Allemand près de Munich, 20 participants pour un tour du lac sur 2 journées et des bateaux mis à notre disposition + visite de Munich à vélo – le tout piloté par Christine et Judith. Un grand beau WE en Bavière, sous le soleil avec baignades dans le lac.

Plus récemment :

- Septembre 2024 : le 15, La Traversée de PARIS, - 28 km, 5 yolettes de l'ANFA, 19 rameurs-es/rameurs de l'ANFA ont partagé les coulisses avec 5 étrangers (2 américains, 2 Italiennes une allemande) et une bretonne! Grand beau temps pour cette édition très réussie.
 - Octobre 2024 ; les 26/27 : 3 rivières d'automne à Bayonne, 20 participants de l'ANFA ont loués 4 yolettes pour cette fin d'automne! Descente de l'Adour pour rejoindre Bayonne.... (26 km dont les ¾ sous une pluie diluvienne....).
- On peut retrouver des photos de la plupart des événements sur le site de l'ANFA dans : Agenda/tous les événements <https://www.anfa-aviron.fr/evenements-2/>

Des propositions de randonnées et de régates pour la suite de la saison vont suivre.

4. Présentation des résultats des compétitions par Jean-Paul Zucca, vice-président.

27 participations à différentes régates et championnats totalisant 242 inscriptions de membres de l'ANFA. De très beaux résultats sont à noter : la médaille de bronze aux championnats du monde des moins de 23 ans, la médaille d'or en handi, la médaille d'argent en masters et la place de 6ème en J14 aux championnats de France, la médaille d'or aux championnats du monde masters.

INDOOR Paris 04/02/2024

Cornélus PALSMA Champion de France catégorie Poids léger

Championnats de France longue distance Mâcon 02-03/03/2024

Martine VALERY/Sandrine SAGET/Sandrine DEHAY/Kathleen SANCHEZ Médaille d'argent en 4 de pointe catégorie E

Flore VILLARET/Bernadette PICKERING/Serena GALLO/Nathalie RAMEIX championnes de France en 4 de pointe catégorie C

Championnats de France J14 Mâcon 28-29-30/06/2024

Emma DUFOUR/Sacha SIMART 2x J14 mixte 6ème - Finale A

Championnats de France Bateaux courts Cazaubon 05-06-07/04/2024

Flore VILLARET/Bernadette PICKERING Médaille de Bronze en 2- PR3

Cornélus Palsma en 1x PL 4ème (les 3 premiers ont été qualifiés pour les jeux olympiques).

Championnats du monde - 23 ans Ste Catharines – Canada 01/09/2024

Cornélus PALSMA/Antoine LEFEBVRE (Meulan les Mureaux) Médaille de bronze en 2xPL

World Regata Masters Brandenburg 15/09/2024

Jean-Paul Zucca médaille d'or en 8+ mixte catégorie F avec des rameurs et des rameuses de la région Grand Est.

Tous les résultats de la saison sont en annexe.

5. Bilan financier présenté par Hervé Girard trésorier

L'exercice terminé le 31 août 2024 conduit aux résultats suivants :

Principaux postes revenus	2024	/	2023
Les cotisations sont en hausse :	66 890€	/	63 015 €
Les subventions sont en baisse :	27 469 €	/	30 422 €
Principaux postes dépenses 2024/2023			
Les achats et charges externes sont en hausse :	64 143€	/	62 551 €
Les dépenses salariales sont en hausse :	54 714 €	/	50 891 €
Résultats nets après amortissement 2024/2023			
Le résultat est en baisse mais conforme au budget voté :	-30 984€	/	-467€
Bilan net hors amortissement 2023/2024			
La capacité financière est en baisse :	12 884 €	/	59 456 €
(moins de revenus : pas de Ram&Jazz et baisse du nombre des stages d'été)			
En 2024 les investissements s'élèvent à :	13 800 €		
La dotation aux amortissements :	43 868 €	/	59 223 €

Le compte de bilan et le compte de résultats sont en annexe.

6. Rapport du contrôleur des comptes Gilles Serano

Conformément à la décision de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 août 2024, j'ai effectué une revue des comptes de l'exercice 2023/2024.

Ce contrôle a consisté en une revue exhaustive des documents et des pièces comptables qui m'ont été transmis par le trésorier, grand livre, balance, compte de résultat, bilan, état détaillé des comptes N et N-1.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif publié par l'ANC.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui sont :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

BILAN

A l'actif

Les matériels immobilisés s'élèvent à 309 k€, amortis à hauteur de 185 k€ leur valeur nette comptable s'établit à 123 k€.

Au cours de l'exercice un Skiff a été vendu pour 5 500 €, sa valeur nette comptable s'élevait à 3 475 €, cinq ergomètres ont été cédés à des membres du club pour une valeur totale de 3 200 €.

Pour mémoire les biens immobilisés ont fait l'objet d'une réévaluation d'un montant de 169 k€, qui génère un sur-amortissement de l'ordre 25 k€ pour la troisième année.

La trésorerie globale enregistre une baisse de 7 k€ mais reste toutefois positive.

Au Passif

Les fonds propres sont constitués de la réserve spéciale de réévaluation de 169 k€ et du cumul des résultats pour un montant négatif de 24 k€.

Le résultat de l'exercice clos le 31/08/2023 (perte de 467€) a été comptabilisé, conformément à la décision de l'assemblée générale au compte report à nouveau qui s'élève donc à (23 739 €).

Le résultat de l'exercice 2023/24 est déficitaire de 30 656 € ce qui portera le report à nouveau à - 54 395 €.

Les fonds propres restent positifs, du fait de la réserve constituée par la réévaluation des immobilisations pour un montant de 169 004 €. Ce montant figure au bilan sous la rubrique écart de réévaluation sans droit de reprise.

La règle en matière de réévaluation, est que les dotations pratiquées sur la base des valeurs réévaluées sont portées en charges d'exploitation sans reprise au résultat de la fraction de l'écart de réévaluation correspondant.

La fraction de l'écart de réévaluation correspondant à la dotation enregistrée, peut sous certaine condition, être transférée au compte « Autres réserves ».

En l'espèce et compte-tenu de la difficulté pour déterminer avec précision les montants à affecter au compte « Autres réserves », la position du comité directeur a été de considérer que la réserve spéciale fera l'objet d'un transfert au compte « Autres réserves » lorsque les immobilisations réévaluées auront une valeur nette comptable à zéro dans environ deux exercices.

Les autres dettes sont constituées du solde de l'emprunt 33 k€, des dettes fournisseurs pour 9 k€ et des dettes sociales pour 2,5 k€.

COMPTE DE RESULTAT

Les produits :

Les produits sont en hausse sur cet exercice grâce à la hausse du nombre d'adhérents pour un montant total de 67 k€ contre 63 k€ en 2022/23,

Les subventions reçues s'élèvent à 27 k€ en baisse de 3 k€.

Les charges :

- Les achats représentent les prestations de services pour 8 k€, les frais de carburant pour 5 k€, les fournitures d'entretien pour 7 k€ et les achats revendus pour 5 k€.

- Le loyer annuel de l'appartement occupé par Mr Xavier Martins représente un cout annuel de 4200 €.

- Des honoraires d'avocat pour 1425 € versement au titre du litige qui nous oppose à M. Fleury. Il faut noter à ce sujet que nous avons perçu au titre de l'article 700 du NPC 2 000 € enregistrés en produit exceptionnel.

L'association est en revanche toujours dans l'attente d'une décision du tribunal de prud'homme.

- Les salaires et charges sociales s'élèvent à 51 k€ contre 45 k€ en 2022.

Pour info on considère que la variation de la provision pour congés payés est peu significative. De fait celle ci n'est pas comptabilisée.

- Les charges diverses de gestion s'élèvent à 25 k€ contre 16 k€ en 2022. Ce poste est constitué des cotisations FFA, des inscriptions aux randonnées, des inscriptions et frais d'engagement des participants aux compétitions.

Le résultat net après amortissements et provisions s'élève à - 30 656 € contre - 470 € en 2022/23. Ce résultat doit néanmoins être analysé en tenant compte des sur-amortissements consécutifs de la réévaluation des matériels immobilisés intervenus en n-3 de l'ordre de 25 k€ pour cet exercice.

Conclusions

Le résultat déficitaire de l'association s'élève donc à - 30 k€.

Hors amortissements liés à la réévaluation des matériels et résultats exceptionnels liés à la cession de matériels la perte aurait avoisiné les 14 k€.

7. Vote sur les comptes de la saison écoulée

Pas de vote contre. Pas d'abstention. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

8. Vote sur la gestion de la saison écoulée par le comité directeur

Pas de vote contre. Pas d'abstention. Le quitus est donné à l'unanimité.

9. Election des membres du comité directeur

2024 étant la fin d'une olympiade, l'ensemble des 15 membres du Comité directeur est à élire. 4 membres de l'équipe sortante Olivier Duiquet, Emmanuelle Lousteau, Frédéric Perrot Bill Pickering ne se représentent pas et il y a 4 nouveaux candidats Nathan Barnier, Claudine Tabet, Eric François et Maxime Top. Le vote a bulletin secret donne les résultats suivants.

Nathan Barnier	<i>nouveau candidat</i>	100 voix
Laure Desvallées	candidate se représentant	100 «
Eric François	<i>nouveau candidat</i>	100 «
Patrick Gabrielli	candidat se représentant	100 «
Séréna Gallo	candidate se représentant	100 «
Hervé Girard	candidat se représentant	100 «
Siva Kasi	candidat se représentant	98 «
Jean-François Larchier	candidat se représentant	93 «
Kathleen Sanchez	candidate se représentant	100 «
Alix de Saulnay	candidate se représentant	94 «
Claudine Tabet	<i>nouvelle candidate</i>	98 «
Maxime Top	<i>nouveau candidat</i>	98 «
Hubert Turquet	candidat se représentant	100 «
Flore Villaret	candidate se représentant	100 «
Jean-paul Zucca	candidat se représentant	100 «

Les 15 candidats sont élus.

10. Les rendez-vous de la saison 2024 2025

- Des moments festifs
 - Avant Noël, le dimanche 22 décembre moment de convivialité autour d'un vin chaud
 - Une fête du club en avril couplée à un challenge avec des équipages tirés au sort
- Les randonnées et compétitions à venir
- La porte ouverte saison printemps / été
- Les stages
- Ram n'Jazz les 28 et 29 juin 2025
- Les cent ans du club les 27 et 28 septembre 2025
- Le 11 novembre 2025

La saison 2024 2025, c'est aussi :

- La poursuite des activités avec les établissements scolaires.
Dans le cadre de conventions (ICEF et collège Beltrame) ou de journées de découverte (collège de Voisenon).
- La poursuite de l'aviron sur ordonnance
L'Aviron sur prescription médicale permet aux personnes qui ont des problèmes de santé de pratiquer une activité physique encadrée.
Cette activité a démarré en octobre 2022 avec concours de Laurence Lahsen qui intervient dans ce cadre comme prestataire. A ce jour, 14 personnes ont pu en bénéficier.
La participation financière du Centre de Formation Louise Couvé obtenue par Gilles Sérano a permis de pérenniser cette activité. Une partie de la somme a été consacrée à l'acquisition par l'ANFA d'un LITEBOAT, un bateau mono polyvalent adapté à toutes les morphologies.

11. Tarifs de la saison 2025- 2026

Sont soumises au vote de l'assemblée les propositions suivantes :

- Maintien du montant des adhésions sans augmentation
- Licence : répercussion des augmentations décidées par la Fédération, la ligue Ile de France et le comité départemental. A ce jour, la licence fédérale + les contributions demandées par la Ligue et le CDA coûtent 70€ au club.
- Adhésion en cours de saison : au prorata du temps + licence
- stages Entreprise : 60€ par personne pour une prestation de 3 heures.
- Stages jeunes d'été suivi d'une première inscription : réduction de 50€ sur l'inscription.

Pas de vote contre. Pas d'abstention. Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

12. Questions diverses

- a. Des membres de la section jeunes souhaitent que puisse être organisé un stage avec hébergement.
Ce pourrait être, pour les stages de printemps et d'été, sous tente au camping de Samoreau mais cela demande la présence d'un deuxième encadrant animateur ayant la qualification requise.
- b. Un participant préconise que les bénévoles ne payent pas leur repas lors des manifestations dans lesquelles ils participent à l'organisation. Cela a été le cas pour les volontaires des JO. Cela en motiverait.
L'ANFA n'a pas les mêmes moyens et à titre d'exemple, payer 10€ lors de la régata du 11 novembre paraît normal et ce jour-là le petit déjeuner était offert. Il ne semble pas qu'il y ait beaucoup de demandes en ce sens.
- c. La question concernant l'utilisation des huit achetés avec souscription est reposée.
Dans les faits, ces Huit sortent beaucoup. 60 fois dans la saison pour le Huit Empacher. Comme cela a été dit en janvier 2024, leur usage n'est pas fermé mais cela suppose que ceux qui les utilisent s'attachent à améliorer leur niveau en tirant parti des autres huit et s'engagent dans un projet conduisant à leur utilisation. Un rangement plus adéquat a été défini récemment.
- d. Une intervention porte sur la relation entre des loisirs et l'entraîneur du club. Aux yeux de certains, il ferait des remarques déplaisantes sur leur niveau et mettrait en avant la sécurité pour imposer sa façon de voir.
Les règles liées à la sécurité, comme il a été dit plus haut, sont définies en Comité directeur et sont intégrées dans le règlement intérieur. Elles s'imposent à tous. C'est le rôle de l'encadrement de les faire respecter. Les aspects relationnels de sa part comme des membres de l'association demandent à ce que chacun y mette du sien.
- e. Pourquoi les personnes qui sont inscrites à l'aviron sur ordonnance ne votent pas à l'assemblée générale ?
Ces personnes s'inscrivent pour trois mois ou pour pouvoir voter à l'assemblée générale les statuts précisent qu'il faut avoir pris une adhésion annuelle. C'est la seule restriction. Elles peuvent bien sûr participer aux assemblées générales.

A la suite de ces échanges, l'assemblée générale est close à 19h10

Signature du président
Hubert Turquet



signature de la secrétaire
Alix de Saulnay

